



Extract of EPS Académie de Lyon

<http://www21.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article682>

Devenir jury aux Epreuves Facultatatives ou Obligatoires 2015



- Ressources
- Etre enseignant d'EPS

Publication date: mardi 16 septembre 2014

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

Renouvellement des jurys aux épreuves facultatives et obligatoires de la session 2015

Pour la session 2015, les épreuves facultatives ponctuelles EPS aux baccalauréats général et technologique sont définies par l'arrêté du 21-12-2011 et par la circulaire 2012-093 du 8-6-2012 parue au B.O. Spécial N°5 du 19 juillet 2012.

<dl class='spip_document_1627 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

3 Epreuves Facultatives Ponctuelles font partie de la liste nationale :

- Le judo
- La natation de distance (800m)
- Le tennis

L'académie de Lyon complète ce dispositif par deux épreuves :

- Le VTT
- Le Basket-ball

L'option Art danse est aussi organisée par l'académie de Lyon.

Nous allons donc solliciter pour ces épreuves des enseignants EPS spécialistes de ces activités sportives et artistiques.

Vous pouvez postuler pour devenir jury de cette session 2015. Il suffit pour cela répondre à l'enquête en ligne [en cliquant sur ce lien.](#)

Vous pouvez aussi postuler pour être jury sur les épreuves ponctuelles obligatoires dans les 3 départements.

Pour les Epreuves Obligatoires Ponctuelles, les couples d'activités sont les suivants :

- Badminton/Course de demi-fond

Devenir jury aux Epreuves Facultatives ou Obligatoires 2015

- Tennis de table/Course de demi-fond
- Gymnastique/Badminton
- Badminton/Sauvetage
- Gymnastique/Tennis de table

Pour ces épreuves, tout enseignant d'EPS dispose des compétences nécessaires pour encadrer ces épreuves. La sélection des jurys pour ces épreuves s'effectue selon ces trois critères :

- Nous convoquons en priorité sur les épreuves obligatoires, les enseignants qui utilisent régulièrement une installation sportive qui sera centre d'examen
- Nous convoquons les enseignants qui en font la demande (via cette enquête en ligne) et qui habitent relativement proche d'un centre d'examen.
- Pour l'Ain et la Loire, nous avons besoin de convoquer des enseignants qui peuvent être un peu éloignés des centres d'examen, pour renforcer les jurys

Nous rappelons que les missions d'évaluations sont prioritaires sur toutes autres actions.

Les épreuves facultatives seront organisées du 07 au 10 avril 2015.

Les épreuves obligatoires seront organisées du 27 au 30 avril 2015.

La liste des jurys sera arrêtée et proposée aux IA IPR d'EPS au mois de novembre.

Vous pouvez répondre à cette enquête jusqu'au 31 octobre 2015.